

LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

...cien de souder un rameau amateur. A base de cuivre, jardin. prélevé sur un arbre fruitier ou elle se passe avec modéra-

La moindre goutte d'eau se fige dans le gel transformant les cascades en sculptural décor, preuve du temps glacial.
Brigitte TEMPESTINI

MUTUALITÉ FRANÇAISE

La députée Marion Lenne invitée par les représentants de la région

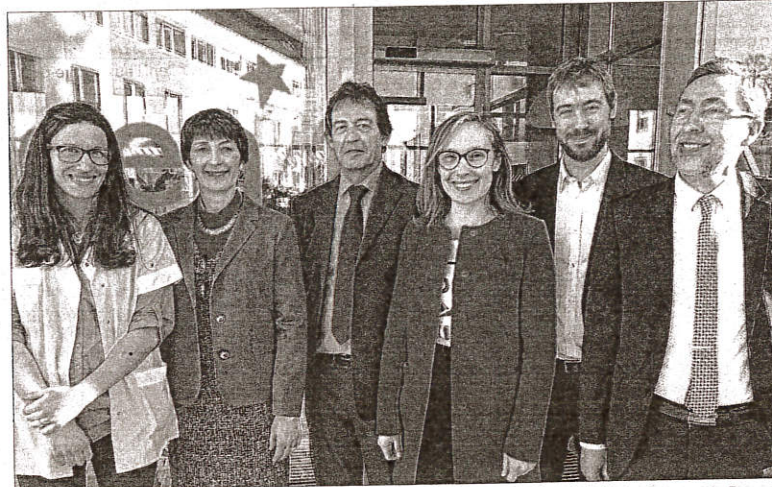
ÉVIAN-LES-BAINS

En fin de semaine, la députée de la 5^e circonscription de Haute-Savoie Marion Lenne (LREM) s'est rendue à la Mgen d'Évian sur invitation de Jean-Christophe Baudin, administrateur Mgen Auvergne Rhône-Alpes, président du Réseau santé mutualiste de la région, de Bruno Delattre, délégué territorial Auvergne Rhône-Alpes, vice-président Mutualité française de la région, et du docteur Danièle Istas, directrice de l'établissement de soins de suite Mgen de la ville. Les propositions mutualistes sur la loi Santé, la mise en œuvre du 100 % santé et la prise en charge du vieillissement et de la perte d'autonomie ont été présentées à la députée. En dix ans, les dépenses de santé sont passées de 154 milliards à 200 milliards d'euros, en raison des progrès médicaux et des traitements, du vieillissement de la population et

d'un recours aux soins plus fréquents. De fait, la part remboursée par les complémentaires est passée de 20 à 28 milliards. De plus, la réforme du 100 % santé va permettre un accès aux soins renforcé pour les prothèses dentaires, les équipements optiques et l'audio prothèse. Les administrateurs ont expliqué anticiper ces dépenses nouvelles « tout en optimisant le fonctionnement en diminuant le périmètre de charge administrative sans effet négatif. »

La prise en charge du vieillissement en débat

La mutualité participe au débat sur la prise en charge du grand âge et de la perte d'autonomie. Les propositions réitérées à la députée, s'articulent en cinq points : réorganisation de la prise en charge pour faire du domicile une priorité, mettre en place un service départemental de l'autonomie pour faciliter



Un après-midi d'échanges et de visite de la Mgen Évian avec (de gauche à droite) Claire Calonne, le Dr Danièle Istas, Jean-Christophe Baudin, Marion Lenne, Brice Martine (directeur adjoint) et Bruno Delattre.

Photo Le DL/C.B.

les parcours de soins et la prise en charge, valoriser les métiers de l'accompagnement, les actions de prévention, et enfin valoriser les

aidants, pièce maîtresse du dispositif. « En débat depuis de nombreuses années, cette question se doit de trouver des réponses humaines et

économiques à la hauteur des attentes de chacun », soulignent les administrateurs.

Claude BOUZIN

ASSOCIATIONS

Le Coders 74 a posé le problème de l'utilisation de vélos à assistance électrique

Enquêtes publiques

THONON
agglomération

COMMUNE DE
THONON-LES-BAINS

Avis d'enquête publique Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme et modification du zonage d'assainissement de Thonon-les-Bains

Par arrêté du 24 janvier 2019 le Président de la Communauté d'Agglomération de Thonon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, conjointement à la modification du zonage d'assainissement de la commune de Thonon-les-Bains.

A cet effet, Monsieur Philippe JACQUEMIN, a été désigné par le Président du tribunal administratif de Grenoble comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Thonon-les-Bains, 1 Place de l'Hôtel de Ville, 74200 THONON-LES-BAINS, du jeudi 14 février 2019 au samedi 16 mars 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie de Thonon-les-Bains le :

- Le jeudi 14 février 2019 de 9h00 à 12h00
- Le lundi 25 février 2019 de 14h00 à 17h00
- Le mercredi 6 mars 2019 de 16h30 à 19h30
- Le samedi 16 mars 2019 de 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête publique seront à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Thonon-les-Bains (sauf jours fériés) aux fins de consultations et d'observations le :

- Du lundi au vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Samedi de 9h00 à 12h00

Conformément aux dispositions de l'article L 123-10 du code de l'environnement, pour permettre la consultation dématérialisée des dossiers d'enquête publique, un poste informatique sera mis à la disposition du public à la mairie de Thonon-les-Bains durant les heures d'ouverture.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, mais également être envoyées :

- Par courrier, jusqu'au samedi 16 mars 2019 (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, à l'adresse : Mairie de Thonon-les-Bains - COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ENQUÊTE - Modification n°1 du PLU et modification du zonage d'assainissement - 1, Place de l'Hôtel de Ville - 74200 Thonon-les-Bains, avec la mention [NE PAS OUVRIRE]

- Par voie électronique jusqu'au samedi 16 mars 2019 à 12h00, à l'adresse suivante : mairie@ville-thonon.fr en indiquant comme objet : "enquête publique - Modification n°1 du PLU et modification du zonage d'assainissement"

Les observations émises par courriel seront consultables et accessibles sur le lien suivant <https://www.registre-dematerialise.fr>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de Thonon Agglomération ou à la mairie de Thonon-les-Bains dès la publication du présent arrêté.

Le dossier d'enquête publique est également disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération www.thononagglo.fr à la rubrique Urbanisme (mise à jour régulière) et sur le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr>

Toutes observations du public seront également consultables et communiquées aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant la durée de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Thonon-les-Bains aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le Président de Thonon Agglomération, Jean NEURY